

Procès-verbal du conseil municipal du 03 mars 2026 – 19h

Commune de CHARME

Présents : Mme Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Bernard Borne, Madame Chantal Machet, Madame Marilyne Melon, Monsieur Jean-Michel Rabioux, Monsieur William Vénuti.

Absents excusés : M. Mickaël Audouin (pouvoir donné à M. Bernard Borne), M. Benoit Fradin, Monsieur Louis Moreau.

Secrétaire de séance : M. William Vénuti.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h07

Approbation du PV du conseil du 10 février 2026 à l'unanimité des présents ou représentés (9/9).

I. DELIBERATIONS

1. Subventions aux sorties pédagogiques écoles primaires et collège, année scolaire 2025/2026.

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année il est accordé aux écoles primaires du RPI des P'tits Loups et au collège de rattachement (Collège de Villefagnan), une subvention, prévue au budget, permettant de faire face aux dépenses liées aux classes de découvertes et aux sorties pédagogiques **pour les élèves domiciliés sur la commune de Charmé, sur justificatif du séjour effectué.** Il demande au conseil de proposer, pour l'année scolaire 2025/2026, un montant de subvention par élève pour les classes primaires et pour le collège. Il est proposé un montant de 60€ pour les élèves du RPI et de 60€ pour le collège, sauf si la demande est moindre.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition et autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2. Demande d'accord de principe sur l'octroi d'une subvention à l'école élémentaire de Charmé pour aider à financer un projet de « Camp USEP » à Jarnac en juin 2026.

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année il est accordé aux écoles primaires du RPI et au collège de rattachement, une subvention, prévue au budget, pour les classes de découvertes et sorties pédagogiques **pour les élèves domiciliés sur la commune de Charmé sur justificatif du séjour effectué.**

M le Maire propose au conseil un accord de principe en réponse à une demande de subvention d'un montant de 20€ par élève de Charmé pour aider à financer le séjour en camping à Jarnac (16), dans le cadre d'un projet de « Camp USEP » du 23 au 26 juin 2026 et qui concerne 4 élèves de Charmé (montant total : 80€).

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3. Demande de subvention de Madame VANBEVER pour aider à financer le séjour pédagogique de sa fille à St Lary organisé par le collège de Villefagnan (notre collège de rattachement).

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année il est accordé aux écoles primaires du RPI et au collège de rattachement, une subvention, prévue au budget, pour les classes de découvertes et sorties pédagogiques pour les élèves domiciliés sur la commune de Charmé sur justificatif du séjour effectué.

Le séjour pédagogique à St Lary des élèves de la classe de cinquième auquel a participé Mlle Nessa VANBEVER du 11 au 16 / 01 / 2026, comme en témoigne l'attestation du collège jointe à la présente demande, a été entièrement réglé par la famille pour un montant de 287 euros.

M le Maire propose donc d'accorder la subvention maximum de 60 € prévue par délibération N° 2026_02_01 pour l'année scolaire 2025/2026 et qui sera versée directement à la famille.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition et autorise M le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4. Vitrification du parquet de la salle des fêtes communale.

Suite à la mise hors d'usage de la brosseuse très ancienne dont on ne trouve plus les pièces pour une réparation éventuelle, il est proposé de faire vitrifier le plancher de la salle des fêtes pour plus de commodité de l'entretien de celui-ci.

Deux devis sont proposés : devis de la SARL Mercier Loïc de Marcillac-Lanville pour 3 447€ HT (4136,40€ TTC) ; devis de M. Herviot Sébastien de Mornac pour 2 062,35€ HT (2 474,82€ TTC).

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le devis de M. Herviot Sébastien pour un montant de 2 062,35€ HT et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

5. Demande de subvention de l'association « Cycloclassics Poitou-Charentes Développement » pour l'organisation de la Coupe de France de Gravel le 28 juin 2026 en Nord Charente.

L'association « Cycloclassics Poitou-Charentes Développement » dont le siège social est à la mairie de Courcôme 16240, a été retenue pour accueillir, le 28 juin 2026, la 3^e manche de la Coupe de France de Gravel, organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, une première pour le département de la Charente, offrant une visibilité exceptionnelle à l'ensemble des communes traversées. Le tracé de l'épreuve traversera notre commune, contribuant directement à sa mise en valeur auprès des participants, des accompagnateurs et des médias spécialisés. À ce titre, dans un esprit de coopération territoriale et afin de répartir équitablement l'effort financier, l'association précitée sollicite une participation financière modeste comprise entre 100 € et 200 € par commune traversée.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose, à l'unanimité, pour l'association précitée une subvention d'un montant de 100€ et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. Absence de l'agent de restauration : Mise en place d'une solution pour les repas cantine.

2. Forfait annuel préférentiel SACEM : attente d'informations complémentaires ;

3. Jeux « inter village » de juin 2026 de Theil RABIER : Réfléchir si la commune de Charmé forme une équipe pour participer.

Fin de la réunion à 20h00 - Prochain conseil municipal à une date à définir ultérieurement.

**Le Secrétaire de séance :
VENUTI William**



**Le Maire :
BORNE Bernard**

